



# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 23 JUILLET 2020

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

#### Ordre du jour :

- désignations délégués commissions Fumel Vallée du Lot
- désignation délégué CLECT Fumel Vallée du Lot
- désignation représentants SMAV Lot
- désignation représentants CNAS
- proposition commissaires - commission communale impôts directs
- acquisitions pour régularisations parcelles rue de Cruzies – SCI Florimont
- admissions en non-valeur recettes irrécouvrables
- redevance marché 2020 – impact Covid 19
- approbation du Compte de Gestion 2019
- approbation du Compte Administratif 2019
- affectation du Résultat de l'exercice 2019
- subventions aux Associations 2020
- budget primitif 2020
- questions diverses

## 1 - Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Maire, déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quinze minutes.

## 2 – Appel nominal des conseillers municipaux

<b>Présents :</b>	BROUILLET Jean-Jacques	CARMEILLE Bernard	CARON Jean-Charles
	CATHALOT Cindy	DUBIN Anne	FAUBEL Catherine
	LABOULY Alain	LABROUE Cédric	LAFOZ Michèle
	LARIVIERE Yvette	MONIQUE Gilles	SOULAJON Fabienne
	VANHOENACKER Véronique	VAYSSIERE Didier	VERGNES Denis
	VICTOIRE René.		
<b>Absents :</b>	M. Mme BOUYE Christophe - (donne pouvoir à VERGNES Denis) - GERARD Clément (donne pouvoir à LAFOZ Michèle) – ROSEMBAUM Marie-Claire (donne pouvoir à FAUBEL Catherine)		

## 3- Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, Madame LAFOZ Michèle est désignée secrétaire de séance.

## 4 – Délibération 2020-015 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX TITULAIRES ET SUPPLEANTS DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES DE FUMEL VALLEE DU LOT

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot réuni le 05 juin 2020 a décidé la création de 10 commissions thématiques par délibération n°2020B-23-AG :

Commission Infrastructures et Grands Projets,  
Commission Développement Economique - Aménagement du Territoire,  
Commission Enfance – Jeunesse,  
Commission Finances – Budget,  
Commission Environnement et Transition Ecologique,  
Commission Tourisme,  
Commission Travaux - Voirie,  
Commission Culture,  
Commission Sports,  
Commission Santé.

Les conseils municipaux des communes membres, conformément aux articles L.5211-40-1 et L.2121.22, du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) doivent maintenant désigner les délégués qui siègeront dans ces commissions.

Monsieur le Maire précise que la représentation décidée en Conseil Communautaire est d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Il indique que le Vice-président en charge de la commission est d'office membre titulaire, pour sa commune, de ladite commission.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal**

1°) - Désigne comme suit, pour la commune de Monsempron-Libos les délégués aux commissions de Fumel Vallée du Lot :

Commissions thématiques	Vice-président	Titulaire	Suppléant
Infrastructures et Grands Projets	Jean-Jacques BROUILLET	Jean-Jacques BROUILLET	MONIQUE Gilles
Développement Economique - Aménagement du Territoire	Marie-Louise TALET	LABROUE Cédric	VANHOENACKER Véronique
Enfance - Jeunesse	Yann BIHOUEE	LARIVIERE Yvette	CATHALOT Cindy
Finances – Budget	Marie COSTES	VANHOENACKER Véronique	FAUBEL Catherine
Environnement/Transition Ecologique	Jean-François SEGALA	CARON Jean-Charles	SOULAJON Fabienne
Tourisme	Béatrice GIRAUD	LAFOZ Michèle	FAUBEL Catherine
Travaux - Voirie	Jean-Pierre CALMEL	LABROUE Cédric	VAYSSIERE Didier
Culture	Marie-Hélène BELLEAU	LAFOZ Michèle	ROSEMBAUM Marie-Claire
Sports	Didier BALSAC	CARMEILLE Bernard	MONIQUE Gilles
Santé	Gilbert GUERIN	DUBIN Anne	GERARD Clément

**Constate** que la délibération est approuvée à l'unanimité

## **5 – Délibération 2020-016 – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE FUMEL VALLEE DU LOT**

Monsieur le Maire expose la délibération N°2020B-27-AG en date du 05 juin 2020 désignant les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de Fumel Vallée du Lot conformément à l'article 1609 nonies C-VI du Code Général des Impôts.

Cette commission créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, est chargée d'évaluer les transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Il précise que Fumel Vallée du Lot a procédé dans la délibération susmentionnée à la désignation du délégué titulaire de chaque commune pour siéger dans cette commission. Il demande maintenant au conseil municipal de désigner en son sein un délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT et propose la candidature de : Cédric LABROUE.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal**

1°) - **Désigne** Monsieur Cédric LABROUE pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fumel Vallée du Lot en tant que délégué suppléant de la commune de Monsempron-Libos.

**constate** que la délibération est approuvée à l'unanimité

**6 – Délibération 2020-017 – désignation représentants SMAV Lot**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAV Lot) a pour compétence :

- territoire de projets et financements
- grand cycle de l'eau

Pour ce second thème des commissions géographiques sont mises en place. Elles ont en charge la définition des travaux en rivière et le suivi des opérations liées.

Monsieur le Maire précise que la commune de Monsempron-Libos est membre de la commission géographique Lémance. Il indique que le Conseil Municipal doit désigner en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y siéger.

**Vu** la modification des statuts liés au SMAVLOT47 (mars 2018) il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SMAVLOT47 pour la commission géographique Lémance.

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à l'élection des déléguées, après un appel à candidature il est procédé au déroulement du vote :

**Ont obtenu pour la commission géographique Lémance :**

Election du délégué communal titulaire :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

**SOULAJON Fabienne : 19 voix**

- **SOULAJON Fabienne** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Election du délégué communal suppléant :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

**FAUBEL Catherine** 19 voix

- **FAUBEL Catherine** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et voté à bulletins secrets,**

**Désigne :**

**déléguée titulaire : SOULAJON Fabienne**

**déléguée suppléante : FAUBEL Catherine**

**Constate** que la délibération est approuvée à l'unanimité

### **7 – Délibération 2020-018 – désignation délégués CNAS**

Monsieur le Maire expose que la commune de Monsempron-Libos est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

Le CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales et a un rôle proche de celui du comité d'entreprise dans le secteur privé.

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué élu et un délégué des agents pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

**Désigne :**

délégué collègue des élus : LABROUE Cédric

délégué collègue des agents : MARY Carine

**constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

### **8 – Délibération 2020-019 – proposition commissaires commission impôts directs**

Monsieur le Maire expose que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est de huit. Le maire ou un adjoint délégué, préside la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission (3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI).

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

**propose** pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

<b>1</b>	M.	BOUYE	Jean-Pierre
<b>2</b>	M.	PASSAGA	Jean Michel
<b>3</b>	M.	LAURAS	Guy
<b>4</b>	MME	BOUGES	Marie-Hélène
<b>5</b>	M.	AVEZOU	Jean-Claude
<b>6</b>	M.	RABOU	Jean-Pierre
<b>7</b>	M.	RONCARI	Pierre
<b>8</b>	M.	BLOT	Laurent
<b>9</b>	MME	THELIOL	Marie-France
<b>10</b>	MME	SOULAJON	Fabienne
<b>11</b>	M.	GODEAU	Serge
<b>12</b>	M.	MISTURA	Jacques
<b>13</b>	M.	VICTOIRE	Yannick
<b>14</b>	M.	PERIE	Daniel
<b>15</b>	M.	VAYSSIERE	Didier
<b>16</b>	MME	LAFOZ	Michèle
<b>17</b>	M.	CARMEILLE	Bernard
<b>18</b>	MME	LARIVIERE	Yvette
<b>19</b>	MME	GLAIROT	Monique
<b>20</b>	MME	VANHOENACKER	Véronique
<b>21</b>	M.	SERRES	Serge
<b>22</b>	M.	MORIN	Charles
<b>23</b>	MME	BRASQUIES	Marie-Claude
<b>24</b>	M.	FAURE	Pierre
<b>25</b>	M.	VILATOU	Gérard
<b>26</b>	M.	MARENGHI	Jean-Marie
<b>27</b>	MME	FAUBEL	Catherine
<b>28</b>	M.	KRULIKIEWICZ	Pierre
<b>29</b>	M.	LAPARRA	Jean-Pierre
<b>30</b>	MME	MAUGEIN	Lucie
<b>31</b>	M.	GIGLIO	Thierry
<b>32</b>	MME	ROSEMBAUM	Marie-Claire

**Constate** que la délibération est approuvée à l'unanimité

## 9 – Délibération 2020-020 – acquisitions pour régularisations parcelles rue de Crouzies – SCI Florimont

Monsieur le Maire expose que des parcelles bordant la rue de Crouziès constituent des espaces publics utilisés comme tels mais sont toujours la propriété de la SCI de FLORIMONT.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelles	Surface
AO n°386	76 m <sup>2</sup>
AO n°387	29 m <sup>2</sup>
AO n°388	34 m <sup>2</sup>
AO n°342	283 m <sup>2</sup>
AO n°343	24 m <sup>2</sup>
AO n° 338	180 m <sup>2</sup>
AO n° 368	31 m <sup>2</sup>
AO n°346	52 m <sup>2</sup>
AO n° 302	195 m <sup>2</sup>

Monsieur le Maire indique qu'il est opportun de régulariser cette situation. Le propriétaire souhaite céder ces parcelles à la commune et a accepté un prix global de 15 euros..

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'opportunité et les modalités de ces acquisitions.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**décide** d'acquérir les parcelles sises à Monsempron-Libos et cadastrées AO n°386, AO n°387, AO n°388, AO n°342, AO n°343, AO n° 338, AO n° 368, AO n°346, AO n° 302 au prix total de 15 euros

**dit** que l'ensemble des frais nécessaires à l'aboutissement de cette affaire seront à la charge de la commune

**autorise** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir

**constate** que la délibération est approuvée à l'unanimité

## 10 – Délibération 2020-021 – admissions en non-valeur recettes irrécouvrables

Monsieur le Maire expose que Madame le Trésorier de Fumel, receveur de la commune, a transmis un état des titres de recettes émis qu'elle n'a pu recouvrer. Il s'agit de 30 pièces qui concernent des loyers, des redevances du service scolaire et du marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables pour un total de 2 291.85 €. Les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus à l'article 6541 du Budget Primitif 2020.

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré**

**Décide** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par Monsieur le Maire pour un total de 2 291.85 €.

**Dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront prélevés à l'article 6541

**constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

**11 – Délibération 2020-022 – redevance marché 2020 – impact Covid 19**

Monsieur le Maire rappelle que le marché hebdomadaire de Libos a été suspendu du 19 mars au 14 mai 2020.

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, Il propose au Conseil Municipal d'accorder une remise d'un trimestre sur la facturation des abonnements des commerçants non sédentaires.

Monsieur le Maire précise que les montants des abonnements correspondants au 2ème trimestre 2020 s'élèvent à 8 936.05 €

Il indique que les commerçants ayant payé la totalité de leur abonnement en début d'année devront recevoir un remboursement d'un quart de leur redevance annuelle. Le total des mandats correspondants à ce remboursement s'élève à 791,40 €.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

**Décide** l'exonération de paiements du second trimestre de la facturation des abonnements des commerçants non sédentaires du marché de Libos selon le détail en annexe 1 de la présente délibération.

**Dit** que les commerçants ayant payé la totalité de leur abonnement en début d'année recevront un remboursement d'un quart de leur redevance annuelle. Le total des mandats correspondants à ce remboursement s'élève à 791,40 € et est détaillé en annexe 2.

**Constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

**ANNEXE 1 – DELIBERATION 2020-022**

**ETAT DES SOMMES DEGREVÉES  
REDEVANCE MARCHE 2ème trimestre 2020**

NOM	Prénom	Montant annuel de l'abonnement	Montant exonération 2 <sup>ème</sup> trimestre
ALCTJ		70,20 €	17,50 €
ALIBERT	Philippe	240,50 €	60,10 €
AMIGUET	Martine	117,30 €	29,30 €



AMOURDON	Jean Willy	314,60 €	78,70 €
AUBERT	André	593,20 €	148,30 €
BACHERE	Patrick	490,00 €	122,50 €
BALDAZINI (TOÏGO)	Marylin	232,50 €	58,10 €
BALLU	Gilles	362,70 €	90,70 €
BARRADI	Mohamed	364,20 €	91,00 €
BARROCHE	Quentin	223,00 €	55,70 €
BATTISTIN	Denis	978,00 €	244,50 €
BEBIAN	Michel	312,90 €	78,20 €
BELLO	Remy	314,60 €	78,60 €
BENYAICHE	David	481,00 €	120,20 €
BISKUP	Christophe	540,00 €	112,50 €
BONIFAY	Renaud	432,90 €	108,20 €
BOTTEGA	Albert	336,70 €	84,20 €
BOUZHERA	El Hassan	355,20 €	86,20 €
CASSAGNE	Bernard	61,10 €	20,30 €
CHANTABOUN	Bounen	218,40 €	54,60 €
COMMERE	Cyril	336,70 €	84,20 €
COSTE	Philippe	182,00 €	45,50 €
COULBOIS	Loïc	159,80 €	39,90 €
CREDOZ	Thierry	122,20 €	30,60 €
CRUZEL	Jean-Luc	384,80 €	96,20 €
CUMIA	Patrick	218,40 €	54,60 €
DAL ZOVO	Bernadette	72,15 €	18,05 €
DAUHER	Michel	481,00 €	120,20 €
DE HEUS	Aryane	218,40 €	54,60 €
DE HEUS	Yutta	144,30 €	36,00 €
DELBOULBE	J.Pierre	314,60 €	78,70 €
Domaine d'AMBLARD		464,10 €	116,00 €
DONADELLO	Tony	561,60 €	140,40 €
DUFAUD	J.Claude	144,30 €	36,10 €
EARL Danipaul		144,30 €	36,10 €
EL AZZIMANI	Abdeslam	288,60 €	72,10 €
EL KHADIR	Mohamed	910,00 €	227,50 €
ERROUGBANI	Jaoad	481,00 €	120,20 €
Eurl La Veuzacoise		507,00 €	126,80 €
FAILLE	Michel	140,10 €	35,00 €
FARINA	Lionel	536,40 €	134,10 €
FOUILLET	Francis	410,80 €	102,70 €
GAEC " Aux bons plants"		409,50 €	136,50 €
GARNIER	Elvire	264,00 €	66,00 €
GOMEZ	Célia	125,40 €	31,30 €
GOURC	Frédéric	507,00 €	126,80 €
GOURC	Patrice	380,40 €	126,80 €
IMOULOUDENE	Aïcha	721,50 €	180,30 €
JACQUETTE	Valérie	336,70 €	84,20 €
JATIOUA	Nabil	961,20 €	230,30 €
JUAREZ	Cédric	384,80 €	96,20 €

JURQUET	Pauline	125,40 €	31,30 €
LABOUP	Didier	102,70 €	102,70 €
LANNEGRAND	Claude	240,50 €	60,10 €
LASCOMBES	Didier	288,60 €	72,20 €
LATREILLE	Jacqueline	288,60 €	72,20 €
LAURENS	Didier	266,50 €	66,60 €
LECORRE	Chantal	240,50 €	60,10 €
LEYSALLES	Joël	561,60 €	140,40 €
LIOT	Brice	144,30 €	36,00 €
LOMBARD	Michel	528,00 €	132,00 €
LUCAS	Yvon	446,00 €	100,40 €
LUIS	Sylvie	133,80 €	33,50 €
LUQUET	Jean Claude	336,70 €	84,20 €
MARMIER	Mickaël	338,20 €	84,60 €
MARTIN	Florian	336,70 €	84,20 €
MIQUEL	Florent	267,60 €	66,90 €
MONTET	Philippe	432,90 €	108,20 €
NIETO	Antonia	266,50 €	66,60 €
NOISETTE	Marc	446,60 €	111,70 €
OUBEIDA	Saïd	481,00 €	120,20 €
PEREZ	Alain	722,80 €	180,70 €
PERUCHES	Xavier	236,10 €	78,70 €
PITTTET-FILHOL	Sylvie	432,90 €	108,20 €
PONCHARREAU	Liliane	519,60 €	129,90 €
POUPARD	Ludovic	228,50 €	57,10 €
RIGHESSO	Patrice	175,00 €	43,70 €
ROCAGEL	Solange	52,00 €	13,00
RODRIGUEZ	José	267,60 €	66,90 €
SALBAN	Thibaut	481,00 €	120,20 €
SALINIE	Bruno	144,30 €	36,10 €
Sarl Boucherie des gafets		458,90 €	114,70 €
SARL MASSIA	SABLI Rachida	1 111,50 €	277,90 €
SARL PEREIRA	PEREIRA Maria	547,30 €	136,80 €
Sarl RIBAS		1 085,50 €	271,30 €
SCHULTZ	Claude	627,90 €	157,00 €
SOARES	A.Marie	122,20	30,60 €
THOUEILLES	Bernard	432,90 €	108,20 €
TROÏETTO	Laurence	362,70 €	90,70 €
VALETTI	Anny	601,90 €	150,50 €
VIDALOU	Audrey	266,50 €	66,60 €
VIGIE	Alexandre	384,80 €	96,20 €
YVERT	Simon	91,00 €	22,70 €
COLLARD	Caroline	230,50 €	57,60 €
ROIRAND	Anase	418,00 €	104,50 €
BELJOUR	Robinson	272,30 €	68,10 €
PINEAU	Serge	362,70 €	90,70 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 936,05 €</b>

## ANNEXE 2 – DELIBERATION 2020-022

### ETAT DES REMBOURSEMENTS A OPERER REDEVANCE MARCHE 2ème trimestre 2020

NOM OU DENOMINATION SOCIETE	PRENOM	MONTANT A REMBOURSER
AMIGUET	Martine	29,30 €
BALDAZINI (TOÏGO)	Marylin	58,10 €
CREDOZ	Thierry	30,60 €
DELBOULBE	J.Pierre	78,70 €
Domaine d'AMBLARD		116,00 €
Eurl La Veuzacoise		126,80 €
GOURC	Frédéric	126,80 €
LUQUET	Jean Claude	84,20 €
MARTIN	Florian	84,20 €
RIGHESSO	Patrice	43,70 €
ROCAGEL	Solange	13,00 €

**TOTAL : 791,40 €**

#### 12 – Délibération 2020-023 – approbation compte de gestion 2019

##### **Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur municipal.

**Constate** que la délibération est adoptée à l'unanimité

### **13 – Délibération 2020-024 – approbation compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAYSSIERE, le Maire ayant quitté la salle,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

##### **Dépenses**

Prévu : 1 661 054,00

Réalisé : 1 479 860,13

Reste à réaliser : 289 931,00

##### **Recettes**

Prévu : 1 661 054,00

Réalisé : 1 088 968,95

Reste à réaliser : 411 718,00

#### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

Prévu : 2 103 248,00

Réalisé : 1 906 464,87

Reste à réaliser : 0,00

##### **Recettes**

Prévu : 2 103 248,00

Réalisé : 2 306 381,81

Reste à réaliser : 0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : -390 891,18

Fonctionnement : 399 916,94

Résultat global : 9 025,76

**Constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

## 14 – Délibération 2020-025 – affectation du Résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BROUILLET., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 357 249,10

- un excédent reporté de : 42 667,84

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 399 916,94

- un déficit d'investissement de : 390 891,18

- un excédent des restes à réaliser de : 121 787,00

Soit un besoin de financement de : 269 104,18

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT : 399 916,94

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 269 104,18

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 130 812,76

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 390 891,18

Constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

## 15 – Délibération 2020-026 – subventions aux Associations 2020

Monsieur Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 20120 selon le détail suivant :

ASSOCIATION	attribution 2020	ASSOCIATION	attribution 2020
UNION SPORTIVE VALLEE DU LOT 47	5 000,00 €	ANACR DE FUMEL MONSEMPRON	120,00 €
COMITE DES FÊTES DE MONSEMPRON LIBOS	3 000,00 €	Asso SPORT COLLEGE LIBOS	100,00 €
BOXING CLUB FUMEL MONSEMPRON LIBOS	2 000,00 €	ALLIANCE 47	100,00 €
SÉCOURS POPULAIRE MONSEMPRON LIBOS	1 500,00 €	Asso 4 CANTONS - RADIO 4	100,00 €
COOP SCOLAIRE COCCINELLES	1 200,00 €	IMAGE ET SON EN FUMELOIS	100,00 €
COOP SCOLAIRE JEAN MOULIN	1 000,00 €	PÊCHE PISCICULTURE AAPPMA	100,00 €
Asso BASKET CUZORN FUMEL LIBOS	1 000,00 €	SAINT VINCENT DE PAUL DE FUMEL	100,00 €
AMICALE BOULISTE MONSEMPRON	500,00 €	SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €

FOOTBALL CLUB FUMEL LIBOS	500,00 €	Asso ALARME	100,00 €
AAGE PERSONNEL COMMUNAL MONSEMPRON LIBOS	400,00 €	SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DES MEDAILLES	100,00 €
AMICALE LAIQUE MONSEMPRON- LIBOS	400,00 €	ANCIENS MARINS FUMEL LIBOS	100,00 €
LES AMIS DU PRIEURE DE MONSEMPRON	400,00 €	CLUB DE L AMITIE DE LIBOS	100,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	400,00 €	COLLECTIF DEFENSE S N C F	100,00 €
SPELEO CLUB DE LA LEMANCE	300,00 €	GEM LA SAUCE DU LIEN	100,00 €
DONNEURS SANG MONSEMPRON LIBOS	250,00 €	ANCIENS ALGERIE F N A C A	80,00 €
CLUB NAUTIQUE LIBOS FUMEL	250,00 €	FOYER SOCIO EDUCATIF Monsempron- Libos	80,00 €
AS GYM FUMEL	200,00 €	ADOT 47	50,00 €
PAYS HISTOIRE ET PATRIMOINE	200,00 €	AFSEP SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €
STE CHASSE Monsempron Libos Condezaygues	200,00 €	LA PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
MAISON DES FEMMES	150,00 €	Asso CLIMATOLOGIQUE MOYENNE GARONNE	50,00 €
VTT CLUB DES ROCHERS	150,00 €	CLUB LA TUKO - HOPITAL FUMEL	50,00 €
SOS Surendettement	150,00 €	TOTAL	20 980,00 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal**

**Décide** d'attribuer pour l'année 2020 les subventions de fonctionnement proposées par Monsieur le Maire

**Dit** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront prélevés à l'article 6574 du budget 2020

**constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

### 16 – Délibération 2020-027 – budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Jean-Jacques BROUILLET, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

#### Investissement

Dépenses : 1 033 921,00

Recettes : 912 134,00

#### Fonctionnement

Dépenses : 2 196 916,00

Recettes : 2 196 916,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 323 852,00 (dont 289 931,00 de RAR)

Recettes : 1 323 852,00 (dont 411 718,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 196 916,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 196 916,00 (dont 0,00 de RAR)

**Constate** que la délibération est adoptée à l'unanimité